

Projet de loi organique

**portant approbation de l'accord relatif à la promotion et à la protection
réciproque des investissements, conclu le 27 décembre 2017 entre le
Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement de la République
de Turquie**

Article unique :

Est approuvé, l'accord relatif à la promotion et à la protection réciproque des investissements, annexé à la présente loi organique, conclu à Tunis le 27 décembre 2017, entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement de la République de Turquie.